



SOMMAIRE

[P1 – Les mots du maire](#)

[P2 – Les comptes 2019](#)

[P3 – Budget prévisionnel 2020](#)

[P4 – Déconfinement](#)

[P5 – Ouverture des écoles](#)

[P5 – La question des masques](#)

[P6 – Situation électorale](#)

[P6 – Activités CCBPAM](#)

[P7 – Bruits de voisinage](#)

[P7 – Désherbage des trottoirs](#)

[P7 – Infos diverses](#)

Edito - Les mots du maire



Voici maintenant un an, j'annonçais dans ce bulletin que je ne solliciterais pas un 3^e mandat de maire. En janvier de cette année, faute de candidats, j'ai finalement décidé de constituer une nouvelle équipe. Les électeurs de la commune nous ont largement fait confiance et ce nouveau conseil municipal attendait le feu vert du gouvernement pour être installé et élire le maire et les adjoints. Pour l'instant, c'est en tant qu'ancien maire que je m'adresse à vous.

Nous traversons collectivement une épreuve, déconcertante, angoissante pour beaucoup. Malgré le déconfinement progressif, l'avenir est incertain et l'inquiétude est là, particulièrement pour la santé des plus fragiles. La vie sociale reprend prudemment, les écoles du RPI ouvrent progressivement, tout comme l'accueil périscolaire. Les gestes barrière, difficiles à expliquer aux plus petits, la « distanciation physique » assez angoissante pour les enfants seront pourtant les règles à mettre en place pour éviter une progression dangereuse de la maladie. Il faudra alors rassurer, accompagner, apporter malgré tout du plaisir aux enfants. Un grand nombre de manifestations ont été ou seront annulées : quinzaine de l'environnement, fête de l'été, toutes les activités associatives. Tout ce qui pourra être maintenu pendant l'été ou déplacé en automne le sera si possible. Nous allons tenter de reprendre peu à peu une vie normale, sortir plus librement, retourner aux étangs ou sur la véloroute. Nous avons pris conscience, davantage, de l'intérêt de nos relations sociales, du besoin de protéger notre environnement. Beaucoup de choses sont à construire ou à réinventer : notre système hospitalier, la revalorisation de tous les métiers de l'hôpital mais aussi le respect dû à toutes ces professions qui ont assuré notre confort quotidien pendant le confinement, à toutes ces personnes qui sont allés travailler chaque jour pour nous soigner, nous nourrir, ramasser nos déchets ou distribuer notre courrier. Merci et bravo à eux ! Merci également aux nombreux bénévoles qui ont inventé de nouvelles formes de solidarité et de partage pendant ces deux derniers mois.

Le maire – Jean-Jacques BIC



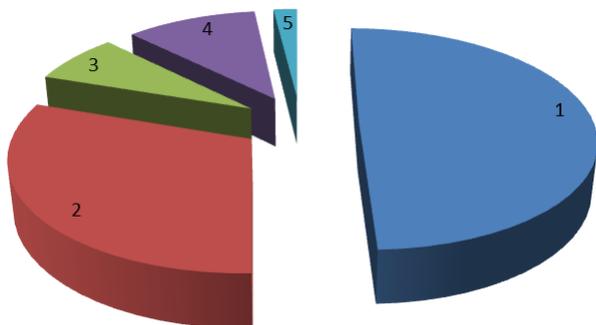
Notre beau village, Autreville-sur-Moselle, « Entre deux Monts »

Vote du budget

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 23 avril dans le respect de l'ordonnance du gouvernement concernant la réunion des exécutifs locaux afin de voter le budget prévisionnel de 2020. Ce budget a été au préalable longuement préparé par l'ensemble des 16 conseillers, anciens et nouveaux, par internet. Les conseillers physiquement présents le jour du conseil étaient au nombre de 5, chacun muni d'un pouvoir des autres conseillers en exercice et d'un masque. Les nouveaux conseillers pas encore installés ne pouvaient pas siéger.

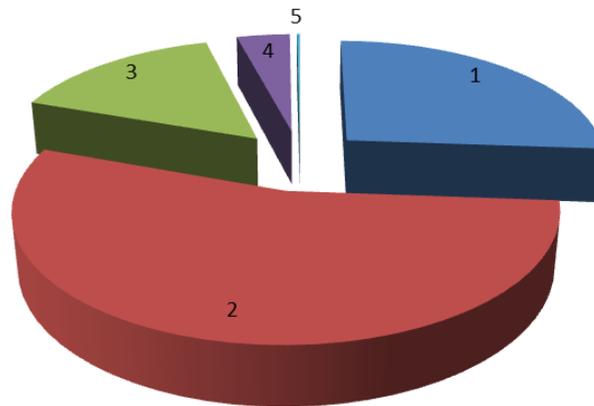
Les comptes de 2019

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 207 815 €. Les frais liés aux écoles et à l'accueil périscolaire sont à la charge du budget d'Autreville mais partagés avec Millery qui nous reverse sa participation au prorata du nombre d'enfants de la commune. La CAF nous verse également une subvention pour l'accueil périscolaire.



- 1- Charges générales (voiries, espaces verts, entretien des bâtiments, électricité, fournitures diverses, fournitures scolaires, ...) → 102 844 €
- 2- Charges de personnel → 63 692 €
- 3- Prélèvements par l'Etat → 15 111 €
- 4- Charges de gestion courante (indemnités, associations, périscolaire, SIAMA, ...) → 22 046 €
- 5- Intérêts des emprunts, remboursement → 3 989 €

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 231 195 € sont essentiellement liées aux impôts locaux, aux dotations de l'Etat et aux diverses locations et participations (dont celles de Millery pour l'école) et de la CAF pour l'accueil périscolaire.

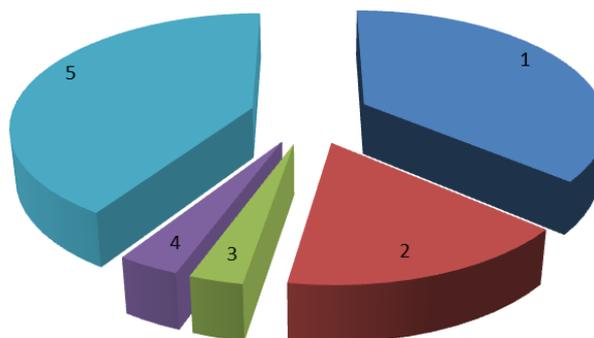


- 1- Produits des services et du domaine (locations, CAF, pêche, ...) → 60 398 €
- 2- Impôts et taxes → 125 428 €
- 3- Dotations de l'Etat et participations diverses dont Millery (RPI) et SIAMA → 35 720 €
- 4- Autres revenus (EQIOM, salle polyvalente, appartement) → 8 981 €
- 5- Produits exceptionnels → 485 €

Le résultat laisse apparaître un excédent de 23 380 € auquel s'ajoute un excédent de l'année précédente de 58 211 € € soit un excédent total de 81 591 €.

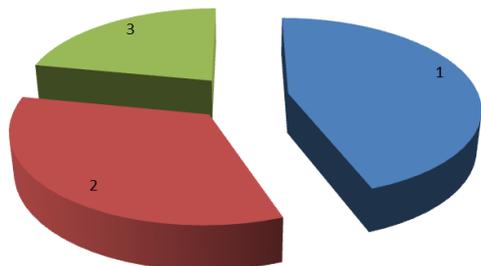
Les dépenses d'investissement ont atteint un total de 100 420 €.

Le déficit des années antérieures se reporte d'une année sur l'autre. Il est désormais en constante régression. Le déficit est couvert par les excédents de fonctionnement. Le graphique montre la diminution du poids de la dette dans nos dépenses d'investissement.



- 1- Déficit des années antérieures → 36 352 €
- 2- Remboursement capital des emprunts → 16 384 €
- 3- Investissements écoles du RPI → 3 006 €
- 4- Equipements divers et logiciel gestion → 3 496 €
- 5- Investissements réalisés → 41 022 € (Huisseries de la mairie, jeux pour l'aire de jeux, éclairage de la salle polyvalente, rampe d'accès mairie, défense incendie)

Les recettes d'investissement s'élèvent à 121 702 €

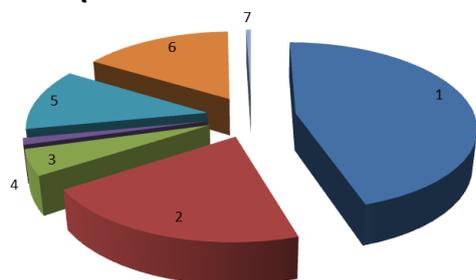


- 1- Virement depuis le fonctionnement → 54 000 €
- 2- Excédents de fonctionnement, FCTVA → 41 069 €
- 3- Subventions → 26 633 €

Le budget prévisionnel 2020

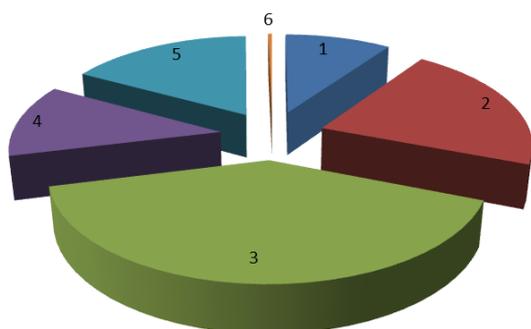
C'est un budget en nette augmentation, donnant plus de liberté de manœuvre dans la gestion du fonctionnement de la commune et permettant de prévoir enfin de nouveaux investissements. Un effort est prévu sur l'entretien des voiries et de l'église. Le contrat de foretage avec EQIOM va grandement nous y aider (voir article plus loin).

Dépenses de fonctionnement prévues : 313 000 € (contre 272 574 € en 2019)



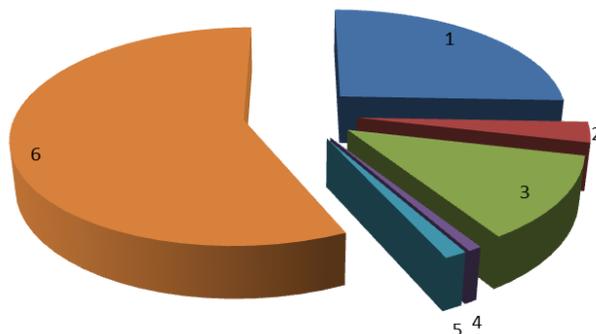
- 1- Charges générales → 141 268 €
- 2- Charges de personnel → 64 600 €
- 3- Prélèvement par l'Etat → 15 191 €
- 4- Dépenses imprévues → 3 881 €
- 5- Virement à la section investissement → 37 000 €
- 6- Indemnités, subventions → 49 382 €
- 7- Charges financières → 1 503 €

Recettes de fonctionnement prévues : 313 000 €



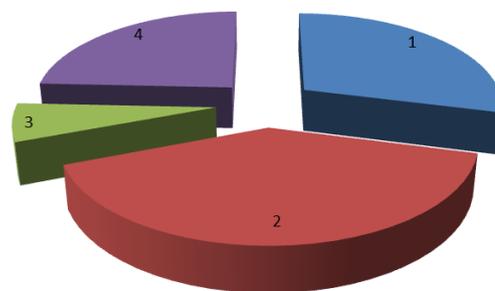
- 1- Excédent de l'année précédente → 30 232 €
- 2- Produits des services et du domaine (pêche, chasse, AFR pour le périscolaire, CAF) → 66 600 €
- 3- Impôts et taxes → 125 736 €
- 4- Dotations de l'Etat et participations diverses dont Millery (RPI) et SIAMA → 37 381 €
- 5- Autres revenus dont EQIOM → 53 060 €

Dépenses d'investissement prévues : 123 813 €



- 1- Déficit reporté → 32718 €
- 2- Dépenses imprévues → 3 904 €
- 3- Remboursement des emprunts → 15 802 €
- 4- Investissements par les écoles → 1 053 €
- 5- Investissements divers → 1 700 €
- 6- Investissements prévus (voir plus loin) → 72 636 €

Recettes d'investissement prévues : 127 813 €



- 1- Virement depuis le fonctionnement → 37 000 €
- 2- Excédents capitalisés → 51 359 €
- 3- Taxes aménagement et TVA → 8 457 €
- 4- Subventions demandées → 30 997 €

Budget 2020 – ce qui change

La somme attribuée pour l'entretien des bâtiments a été augmentée afin de pouvoir **poursuivre la rénovation de la maison des associations et de réparer le toit de l'église**. Des fonds supplémentaires ont également été prévus pour **améliorer l'entretien des voiries**, particulièrement dans le village et aux étangs.



Des investissements à hauteur de 62 000 € environ sont prévus. Voici les principaux :

- Fenêtres et portes de l'école maternelle → 21 000 €
- Eclairage intérieur de l'école → 3 000 €
- Toilettes à l'intérieur de la mairie → 8 300 €
- Amélioration de la défense incendie → 4 050 €
- Huisseries extérieures salle polyvalente → 17 500 €
- Equipement de la cuisine de la salle polyvalente (fours, groupe froid) → 6 700 €
- Matériels divers → 5 000 €
- Achat de terrains → 5 000 €

Certains équipements ont été réalisés en début d'année (cuisine de la salle polyvalente, toilettes de la mairie) ou le seront en juillet (huisseries et éclairage de l'école). Les autres investissements prévus ne seront réalisés cette année que si les recettes (subventions) correspondent bien aux prévisions.

Déconfinement en Meurthe et Moselle

Ce qui s'applique à nous :

En prenant en compte les indicateurs d'évolution de l'épidémie, la capacité locale de l'offre de soin et la capacité à tenir localement les objectifs de tests, **la Meurthe-et-Moselle a été classée département rouge comme l'ensemble de la Région Grand Est.**

Aussi, à compter de ce jour, lundi 11 mai 2020, les mesures suivantes entrent en vigueur :



Vie sociale : Toute personne doit **appliquer les gestes barrières, respecter la distanciation** dans toutes les dimensions de la vie sociale

et, le cas échéant, **porter un masque.**

L'attestation de déplacement dérogatoire n'est plus obligatoire. Les déplacements d'un département à un autre sont possibles, mais il convient de respecter une distance de 100km à vol d'oiseau du domicile. Pour les déplacements supérieurs à cette distance, une attestation (prochainement disponible sur interieur.gouv.fr) sera nécessaire pour justifier ceux-ci sur motifs personnels, familiaux ou professionnels sérieux, avec tous justificatifs possibles.



Les parcs et jardins restent fermés. L'accès aux lacs et aux centres nautiques demeure fermé mais, sur demande des maires, peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral dérogatoire pour en permettre l'ouverture.

L'accès à nos étangs, la véloroute, la pratique de la pêche sont autorisés mais sans rassemblement supérieur à 10 personnes.

Les médiathèques et les bibliothèques sont ouvertes à nouveau (voir article CCBPAM).



Les cinémas, les lieux de sport fermés, les piscines, les salles de jeux, les auditoriums et salles de spectacle (concerts, théâtre, danse, opéra,

cabaret, discothèques, etc.), les salles des fêtes et les salles polyvalentes restent fermés. De même, **les établissements à vocation commerciale destinés à des expositions, des foires-expositions ou des salons ayant un caractère temporaire** ne rouvrent pas.

Les auto-écoles reprennent leur activité.

La pratique des sports collectifs et de contact demeure interdite (même en plein air).

Seule est autorisée la pratique individuelle en extérieur, comme l'équitation, le golf, le yoga, le fitness par exemple.



Les lieux de culte peuvent ouvrir mais aucune cérémonie accueillant des fidèles ne pourra s'y dérouler avant la fin du mois, à l'exception des funérailles, dans le respect des règles actuelles (limitation à 20 personnes). Les

cimetières peuvent rouvrir.

De façon générale, **les rassemblements doivent être limités, jusqu'à nouvel ordre, à des groupes de 10 personnes maximum** devant respecter les règles de distanciation physique.



Commerces : Réouverture de tous les commerces à l'exception des restaurants, bars et cafés. **Les centres commerciaux du département rouvrent tous, aucun n'excédant la limite de 40**

000m². Une attention particulière de l'application des gestes barrières et mesures sanitaires devra être observée au sein de ces établissements.

Pour les marchés, alimentaires ou non, la règle est à nouveau l'autorisation.

Dans les commerces, le port du masque grand public est recommandé. Il revient aux responsables de

l'établissement d'en faire respecter l'usage ; les commerçants peuvent, par exemple, conditionner l'entrée dans leur établissement au port du masque. Une information claire à destination des clients devra avoir été faite en amont.



Milieux scolaires : Les collèges et les lycées demeurent fermés. Leur ouverture éventuelle est conditionnée au passage au niveau « vert » du département et à de

nouvelles décisions gouvernementales. Les enseignements peuvent continuer en visioconférence. **Les écoles maternelles et élémentaires ouvrent**, en principe le 12 mai. Les enfants ne doivent pas porter de masques ; seuls les enseignants en porteront. Les classes en maternelles sont limitées à 10 enfants et pour les écoles primaires, à 15 élèves.

Réouverture également des crèches. L'accueil doit se limiter à 10 enfants. Le personnel devra porter un masque.

Chaque structure, école ou crèche, est en droit de prioriser l'accès aux places (parents soignants ou indispensables à la gestion de crise, deux parents travaillant, ou famille monoparentale, ...)



La période qui s'ouvre est une période transitoire au cours de laquelle la vie ne va pas reprendre complètement son cours habituel. Eric Freysselinard, préfet de Meurthe-et-Moselle, appelle au civisme, à la plus grande vigilance de tous pour le respect des mesures édictées

dans le cadre du déconfinement. Le processus de déconfinement mis en œuvre peut, le cas échéant, être réversible. **Tout préfet dispose de la possibilité de reconfiner son département en cas de besoin, sur avis de la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).**

Ensemble, nous vaincrons l'épidémie.

Ecoles du RPI



Les deux écoles du RPI ont accueilli des élèves mardi 12 mai, à Autreville comme à Millery. Un protocole sanitaire strict a été mis en place en accord avec les maires, à l'intérieur de

l'école comme à l'extérieur pour les parents ou dans le bus. Les enseignantes reçoivent de petits groupes d'élèves chaque jour, en alternance, selon le niveau

des enfants et la volonté des parents de remettre ou pas leur enfant à l'école.

L'accueil périscolaire ouvrira dès le lundi 18 mai en fonction des besoins, également avec un protocole strict. La qualité de l'accueil pédagogique sera préservé malgré les difficultés rencontrées avec l'application des gestes barrières et la distanciation physique entre les enfants.

Nous savons pouvoir compter sur la qualité des professionnels : enseignantes, ATSEM, animatrices pour que les enfants soient en sécurité sanitaire et affective.

La question des masques



La mairie a commandé 200 masques chirurgicaux en se groupant avec l'Association des Maires pour équiper le personnel communal. Nous avons reçu la totalité de ces masques. Une nouvelle commande est prévue pour septembre.

Marie-Claire SLONGO, couturière à Autreville, a fabriqué 40 masques alternatifs en tissu, norme AFNOR mais non homologués, pour le personnel et les personnes âgées qui en ont demandés. Ces masques ont été distribués.

250 masques tissu réutilisables homologués ont été commandés pour Autreville par le Conseil Départemental qui en finance 50%. Ces masques destinés aux habitants à raison de un par personne sont en cours de fabrication à Maxéville et nous n'avons aucune information sur la date de livraison. Certaines mairies ont déjà reçu de petites quantités. On parle de juin pour une livraison totale... **Une info sera faite aux habitants à réception et les masques seront mis à disposition à la mairie pour celles et ceux qui en auraient besoin. Nous attendons également des dotations de masques par l'Etat.**

La préfecture a annoncé une participation à hauteur de 2 € par masque sur de nouveaux achats de masques réutilisables. **Une nouvelle commande est à l'étude pour les personnes qui en auraient besoin.** La commune ne peut pas à elle seule fournir gratuitement des masques à tous les habitants pendant la durée de

l'épidémie. Nous ne pouvons que soutenir celles et ceux qui n'ont pas les moyens de s'en procurer par eux-mêmes.



Beaucoup d'habitants ont déjà leurs masques. La page Facebook de la commune www.facebook.com/autrevillesurmoselle/ a relayé l'information sur la confection de masques par des couturières de la commune. Mme Marie-Claire SLONGO en a fabriqué 300 à ce jour, elle les vend 2 €, peu cher pour un beau travail. Ce sont des masques normes AFNOR mais pas certifiés. Ils sont destinés surtout à protéger les autres des gouttelettes potentiellement porteuses de virus que vous pourriez émettre. Vous pouvez lui en commander.

Situation électorale

POINT DE SITUATION **#COVID19**

Installation des conseils municipaux élus au premier tour

Le décret prévoyant l'installation des conseils municipaux sera publié le 15 mai. Il fixera la date d'installation au **lundi 18 mai**.

Les conseils municipaux se réuniront **entre le 23 et le 28 mai pour élire le maire et les adjoints.**

Dans 30 000 communes, les élections des maires et des adjoints vont pouvoir avoir lieu, dans le respect de conditions sanitaires strictes : distanciation physique, possibilité de se réunir dans un lieu autre que la mairie si celle-ci est trop petite et port du masque. **Pour ce qui nous concerne, le nouveau Conseil Municipal se réunira le lundi 25 mai à 20h30 dans la salle polyvalente, sans public.**

CCBPAM – reprise des activités

Certaines activités de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson vont pouvoir reprendre d'autres non. Parmi les services attendus mais ouverts sous condition : la déchetterie de Dieulouard, les

crèches, les médiathèques, les transports. Plus d'information sur le site de la CCBPAM : www.bassin-pont-a-mousson.fr

Ouverture du siège de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson le 11 mai

Adresse
Domaine de Charmilly, Chemin des Clos, 54701 PONT-A-MOUSSON

Horaires
Du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 08h à 12h et de 13h30 à 16h15

Consignes sanitaires
Pour votre sécurité et celle des agents présents sur site :

- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée des locaux ;
- Le port du masque est obligatoire (non fourni) ;
- Une distanciation physique de 1,5 mètre est préconisée avec les agents et entre les visiteurs ;

Bon à savoir
Les agents de la CCBPAM peuvent répondre à vos questions :

- Par téléphone au 03.83.87.87.00
- Par mail : accueil@bassin-pont-a-mousson.fr

INFO DÉCHETTERIES

UN SERVICE ASSURÉ À 100%

A compter du lundi 11 mai, les déchetteries de Pont-à-Mousson et Dieulouard pourront recevoir l'ensemble des déchets habituellement acceptés :

- Tout venant ;
- Electroménager ;
- Carton ;
- Ferraille ;
- Bois brut ;
- Meubles démontés en bois ;
- Mobilier ;
- Terre ;
- Gravats ;
- Sable.

DES GESTES BARRIÈRES

Afin d'assurer la sécurité du personnel et des usagers, l'accès à la déchetterie :

Se fait exclusivement sur réservation préalable

- Au 06.82.95.61.28 pour la déchetterie de Dieulouard
- Au 03.83.87.87.41 ou au 07.86.40.98.64 pour la déchetterie de Pont-à-Mousson

Merci de respecter les gestes barrières :

- Respect d'une distance sociale de 1,5 mètre avec toute autre personne ;
- Une seule personne par véhicule ;
- Limitation des déplacements au strict nécessaire.

<https://www.facebook.com/ccbpam/>
<https://www.bassin-pont-a-mousson.fr>

Réouverture en drive de la médiathèque de Pont-à-Mousson le 19 mai

OPEN La médiathèque de PAM sera ouverte en drive du mardi au samedi de 10H à 12H et de 14H à 17H.

Les adhérents pourront dès le 19 mai réserver des ouvrages :

- Via le site internet du réseau des médiathèques : <http://mediatheques-bassinpam.fr>
- Par téléphone au 03.83.87.09.09
- Par email via l'adresse : mediatheque@bassin-pont-a-mousson.fr

Récupérer les ouvrages réservés :

1 - Lors de votre réservation, un créneau horaire vous sera proposé pour récupérer les ouvrages empruntés dans la limite de dix ouvrages par lecteur pour une période de 28 jours.

2 - Lors de votre passage à la médiathèque, veillez à bien respecter les gestes barrières (1,5 mètre de distance de sécurité, nettoyage des mains, port du masque exigé*, respect du balisage au sol etc.).

Bon à savoir
Le réseau des médiathèques a pris des mesures exceptionnelles pour éviter les contaminations :

Sécurisation de l'accès au site, mise en quarantaine des ouvrages restitués, mise à disposition de gel hydroalcoolique etc.



STOP aux bruits de voisinage !



Avec les beaux jours, chacun est en droit d'avoir de la tranquillité particulièrement les week-ends et jours fériés.

Horaires des travaux bruyants y compris dans le jardin

Par l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1996 :

Bricolage et jardinage bruyants par des particuliers ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Merci de respecter vos voisins.



Autre nuisance sonore et pas des moindres : les aboiements des chiens !

Les propriétaires de chiens aiment leur animal et se sont habitués à ses aboiements. Ce n'est pas le cas des voisins qui ne supportent plus, avec raison, les aboiements incessants de certains chiens à différents endroits du village. Il faut que cela cesse. On ne peut pas vivre continuellement avec les fenêtres fermées ni oser sortir dans son jardin sans déclencher les aboiements. Même à la campagne, les nuisances sonores sont pénibles et évitables si chacun fait un effort et pense aussi à ses voisins. Merci !!!

Désherbage des trottoirs

Il revient à chacun de nous, chaque année, de désherber le long de sa façade. Cela permet d'embellir le village, de permettre aux employés de la commune de s'occuper d'autres tâches et de ne pas utiliser de produit phytosanitaire, ce que nous ne faisons plus dans la commune depuis des années. C'est une

obligation légale mais c'est surtout un devoir citoyen. Merci à chacun de faire ce petit travail !



Infos diverses



Jusqu'à la fin du mois de mai, Sophie, notre secrétaire de mairie, recevra le public sur rendez-vous de préférence, **le mardi matin et le jeudi matin**. Il suffit de l'appeler au 03 83 24 96 70 ou par mail à autreville-sur-moselle@orange.fr. Le maire reste disponible en cas de besoin.



Les contrats de pêche sont en cours d'envoi pour leur renouvellement. Il faut retourner un exemplaire du contrat en mairie avec le règlement. Il n'y aura pas de permanence cette année pour remettre les cartes de pêche qui seront mises sous enveloppe. Malgré la fermeture des étangs pendant 2 mois suite au confinement, il n'y aura pas de remise sur un tarif déjà très peu cher. La commune a des charges et n'aura pas de remise sur l'alevinage ou l'entretien des chemins prévu cette année. Merci de votre compréhension.

Autreville *INFOS* – mai 2020

www.autrevillesurmoselle.mairie54.fr

www.facebook.com/autrevillesurmoselle/

Directeur de la publication : Jean-Jacques BIC

Merci à Marylène LAUTHE qui distribue nos publications.

Imprimé par nos soins